



Axe 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel

Faire prendre conscience de la continuité entre la nature et le patrimoine culturel (pierre de pays, ouvrages architecturaux et activités agricoles liés à la présence de l'eau sur le territoire), améliorer le cadre de vie des habitants dans la continuité des traditions locales, développer le tourisme vert et de proximité.

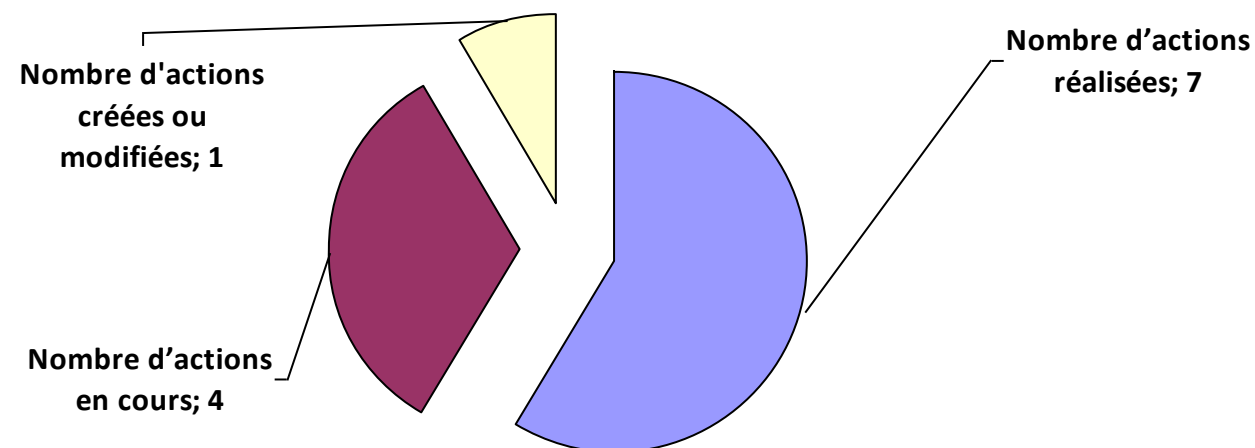
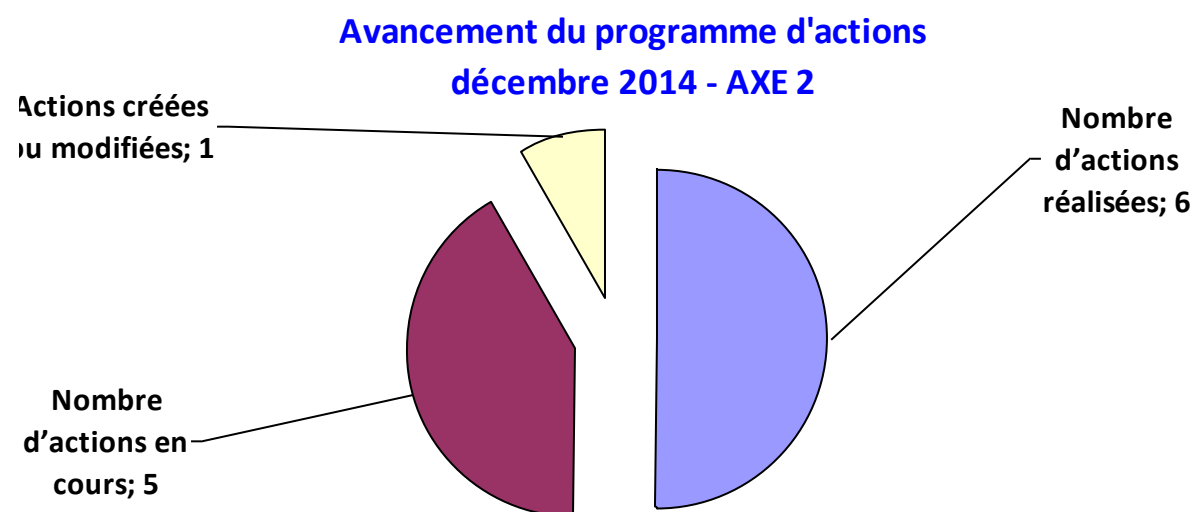
Objectif global 5 : Valoriser le patrimoine local et informer les habitants et les visiteurs

15) Développer la signalétique sur le village	●
17) Participer aux Journées du Patrimoine	●
18) Connaître sa région	●
19) Faire découvrir sa région à d'autres élèves (course d'orientation USEP91)	●
24) Entretien, développer et valoriser les sentiers de randonnées	●
25) Participer à la Journée Mondiale des Zones humides MISE A JOUR	●

Objectif global 6 : Favoriser une dynamique de développement qui préserve l'architecture traditionnelle et le cadre de vie des habitants

16) Protéger le petit patrimoine (restauration du mur de l'école et de la médiathèque)	●
20) Installer des poubelles de ville	●
21) Transformer le POS en PLU	●
22) Réduire les risques d'inondation (gestion des eaux de pluie)	●
23) Impliquer les jeunes dans l'entretien de la rivière Ecole (chantier jeune)	●

Avancement du programme d'actions mai 2015 - AXE 2



ZOOM SUR...

LA PROCÉDURE



Révision du Plan d'Occupation des Sols

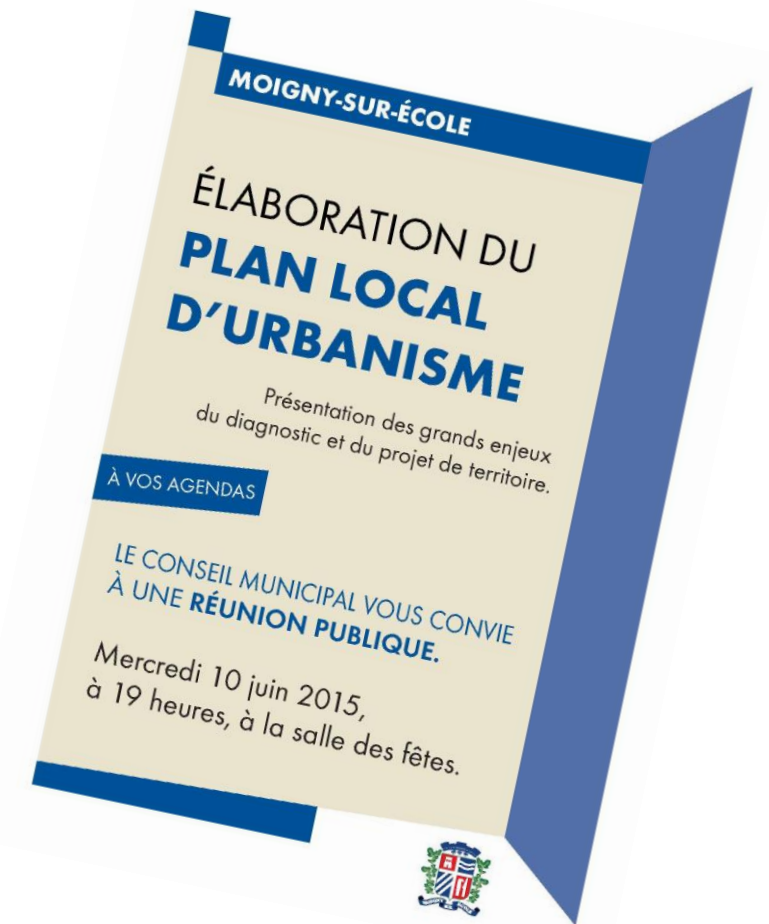
La commune de Moigny-sur-École a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2014, de procéder à la révision de son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) initialement approuvé en 1986, et révisé à plusieurs reprises depuis (la dernière fois en 2004) et d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Ce P.L.U. a pour objectif d'organiser l'espace communal pour permettre son développement à court et moyen terme dans un projet cohérent et durable. Celui-ci s'inscrit également dans une vision territoriale élargie, à l'échelle de la Communauté de Communes des 2 Vallées et du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

La procédure de révision a débuté en octobre 2014 ; le P.L.U. devrait être approuvé en septembre 2016.



Transformer le POS en
PLU : une étape importante
pour l'avenir du village...
**et une action de
l'AGENDA 21
qui avance !**



MAIS AUSSI... une mairie accessible à tous...

des chantiers jeunes, en partenariat avec le SIARCE...

